Mise en oeuvre du programme "Gender Equality" (2001-2005)

2001/2266(INI) - 04/07/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de Mme Ilda FIGUEIREDO (GUE/NGL, P) sur l'égalité entre les hommes et les femmes (programme 2001-2005), le Parlement européen insiste sur la mise en oeuvre rapide, efficace et pleine de la stratégie-cadre en matière d'égalité hommes-femmes. Il demande à la Commission de présenter un rapport d'évaluation sur le respect par les États membres de tous les textes communautaires adoptés en matière de garde d'enfants et de participation équilibrée des femmes et des hommes à la vie professionnelle et familiale ainsi qu'une analyse fine de la mise en oeuvre des directives existantes en matière d'égalité de traitement afin d'ouvrir des procédures d'infraction à l'encontre des États membres qui ne se conforment pas à la législation en vigueur. Le Parlement souligne l'importance de la définition d'indicateurs communs relatifs aux structures pour la garde des enfants ainsi qu'en matière de différence salariale entre les hommes et les femmes ou en matière de répartition des types de travail. Rappelant l'objectif fixé au Conseil européen de Lisbonne de parvenir à un taux d'occupation de 60% de femmes dans la vie active d'ici à 2010, le Parlement doute que cet objectif puisse être atteint sans créer une offre suffisante de garde d'enfants et sans promouvoir la diversification des choix professionnels. En conséquence, il demande à la Commission de présenter d'ici à 2003 un inventaire des mesures prises dans les États membres sur la base de la décision de Lisbonne et que soient menées des recherches sur les écarts de salaires entre hommes et femmes. Pour le Parlement, il faut veiller à l'insertion du principe de l'égalité des chances dans les grandes orientations de politiques économiques mais aussi lors de l'examen des politiques communes dans tous les domaines ou encore dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi. En ce qui concerne la participation des femmes dans la vie politique, le Parlement constate une nouvelle fois que ce taux de participation est inférieur dans les PECO que dans les États membres. Il demande dès lors à la Commission d'exhorter les pays candidats à élaborer des programmes destinés à pousser les femmes à se présenter aux élections du PE en 2004 pour parvenir à une proportion d'un tiers de femmes députés européens lors de ces élections. Enfin, le Parlement demande à la Commission de présenter d'ici fin 2002 un programme de travail pour 2003 assorti d'une évaluation de l'application des directives, résolutions et recommandations relatives à l'égalité hommes-femmes.